SERVICES À LA POPULATION

Le CCAS recense les particuliers travaillant dans le cadre du CESU

Le centre communal d'action sociale Mairie de Saint-Lyphard tient à jour un registre des particuliers travaillant sur la commune, en CESU.

Publié le 13 février 2023

Le CCAS de Saint-Lyphard souhaite référencer de manière volontaire, **les particuliers salariés travaillant dans le cadre du CESU « service à la personne » intervenant sur la commune de Saint-Lyphard** :

- Ménage,
- entretien de jardin,
- petits travaux,
- assistance aux personnes, etc.

Vos coordonnées pourront être transmises aux habitants en fonction de leurs besoins.

Contact

Si vous êtes dans cette situation, merci de contacter le CCAS en mentionnant :

- votre nom/prénom
- adresse postale
- adresse e-mail
- numéro de téléphone.

Plus d'informations au 02 40 91 38 14 (CCAS).

Protection des données

La Mairie de Saint-Lyphard tient à jour un registre des particuliers salariés travaillant dans le cadre du CESU, basés à Saint-Lyphard. Nous vous informons que nous avons recueillis vos coordonnées dans le cadre de notre mission d'intérêt public et social. Elles pourront être transmises aux administrés selon leurs besoins exprimés.

Vos données sont exclusivement conservées par le service CCAS de la Mairie de Saint-Lyphard, en application du Règlement Général à la Protection des Données. N'hésitez pas à nous contacter en cas de modification, si vous souhaitez y accéder, ou si vous souhaitez que nous les effacions. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.saintlyphard@cap-atlantique.fr

Si vous n'êtes pas satisfait, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08